Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20261109-2026_08_12_13-DE

# COMMUNE DE SOUGEAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **9 NOVEMBRE 2026**

| Date convocation | Date d'affichage | Nombres de conseillers municipaux | | |
|---|---|---|---|---|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| 30 octobre 2026 | 13 novembre 2026 | 15 | 12 | 14 |

Le **neuf novembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
*Etaient présents* : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD
*Présents par procuration* : Mme Nathalie GERARD a donné procuration à Anne BECKER, M. Patrice LEJEANVRE a donné procuration à Michel ROQUAIS
*Absente excusée :* Mme Lisa-Marie COUSIN
*Absent :*
*Secrétaire de Séance* : M. Jean-Philippe LIARD
**Date d'affichage** : 13/11/2026
**Acte rendu exécutoire**
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 13/11/2026
et publication ou notification
du : 13/11/2026

**Le QUORUM est atteint**, la séance est ouverte à 20h10

**Délibération N°2026-08-12/13 :**

**OBJET : ASSOCIATION CIE BARDAW – LES CHANTERIES DE NOËL – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de soutien présentée par les organisateurs de l'événement culturel prévu les 18 et 19 décembre 2026 sur la commune de Sougeal ;

Considérant que la Compagnie Bardaw, en coopération avec les associations La Loure et La Bouèze, œuvre depuis plusieurs années à la transmission et à la valorisation des chants traditionnels de Noël, notamment ceux autrefois entonnés sur les deux rives du Couesnon ;

Considérant que cette manifestation vise à favoriser les échanges culturels entre la Bretagne et la Normandie autour de leurs traditions musicales et dansantes, tout en faisant revivre à Sougeal un patrimoine local, puisque certains des chants présentés y ont été collectés ;

Considérant que le programme se déroulera sur deux journées :

- Le vendredi 18 décembre 2026 : un concert à l'église ;
- Le samedi 19 décembre 2026 : une balade chantée, suivie de chants en plein air et d'un bal traditionnel à la salle communale ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20261109-2026_08_12_13-DE

Considérant l'intérêt culturel, patrimonial et touristique de cette initiative pour la commune, ainsi que sa contribution à l'animation du territoire et au renforcement du lien social ;

Considérant que les animations seront gratuites pour les habitants de Sougeal et proposées à prix libre aux personnes extérieures à la commune ;

Considérant que les organisateurs sollicitent une aide financière exceptionnelle de 500 €, destinée à participer aux frais de déplacement et à une partie de la rémunération des artistes, ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle communale ;

Considérant que ce soutien représente un investissement d'environ 1 € par habitant pour deux journées consacrées à la culture, à la transmission du patrimoine et au partage avec la population

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote.
**La proposition ayant recueilli l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 500 € aux organisateurs de l'événement, afin de contribuer aux frais de déplacement ainsi qu'à une partie de la rémunération des artistes ;**
- **D'AUTORISER la mise à disposition gratuite de l'Espace Solo Gallo le samedi 19 décembre 2026, pour l'organisation du bal traditionnel ;**
- **DE PRÉCISER que cette mise à disposition sera soumise au respect des conditions habituelles d'utilisation de la salle et des règles de sécurité en vigueur ;**
- **DE PRÉCISER que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, à l'article budgétaire approprié ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

*POUR EXTRAIT CONFORME,*

Le secrétaire de séance

Jean-Philippe LIARD

Le Maire,

Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35410